

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme des séances du 15 juin 2022 et 22 juin 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BARKA	Walid
2	BARKA	Malek
3	BEN ABDESSALEM	Mohamed Zied
4	DANDAKOYE SOUMANA	Ismael
5	DIBERT-BEKOY-NOUGANGA	Emmanuel
6	GHERIDA	Abdessalem
7	HAMILA	Fehmi
8	KOMANDAN	Kouegnigan Sylvain
9	REMOUCHE	Hafid

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 24 juin 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

P/ le Directeur Général et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Fabien LALEU